



Volet Résidences artistiques - - Danse & Théâtre - Artistes professionnel.le.s émergent.e.s – Programmation 2026-2028

Le CCGV souhaite accueillir des artistes ou des collectifs d'artistes professionnel.le.s émergent.e.s en danse et en théâtre afin de favoriser l'exploration, l'expérimentation et de partager leur vision artistique avec différents publics.

À travers des résidences artistiques et des initiatives de médiation participatives, le CCGV soutient le développement de pratiques artistiques qui abordent des enjeux liés à la collectivité. Nous encourageons également les propositions audacieuses qui expérimentent des formes inédites d'engagement et d'interaction avec les publics.

La résidence artistique, d'une durée de dix jours, permet aux artistes de bénéficier du studio de danse du CCGV. Cette résidence se déroule sans assistance technique. Il est à noter que le studio ne permet pas l'accueil de résidences visant l'expérimentation d'éléments techniques tels que l'éclairage ou le son.

L'accessibilité culturelle étant au cœur de la mission du CCGV, chaque résidence comprend également la présentation de deux ateliers de pratique artistique destinés à un public cible et offerts dans une formule payante. Ces ateliers permettent aux participant.e.s de vivre concrètement le processus créatif : découverte d'un style ou d'une technique de danse, initiation à des exercices vocaux, jeux scéniques collectifs ou création d'un mini-fragment de performance. Les publics expérimentent les choix artistiques, la collaboration et l'improvisation, tout en participant activement à la création et ce dans une atmosphère conviviale et de proximité.

Enfin, la résidence peut, si l'artiste le souhaite, se conclure par une sortie de résidence présentée dans la salle Desjardins (facultatif).

Présentation du studio:

Le studio de danse est une salle très lumineuse avec deux grandes fenêtres, un magnifique dôme, un plancher en bois franc, des miroirs et une barre de danse. Elle a une superficie de 753 pi² et peut accueillir 30 personnes. Elle est dotée d'un système de son et d'un système d'éclairage à intensité variable.

Partenariat et engagement:

Chaque résidence s'inscrit dans le cadre d'un partenariat entre l'artiste et l'équipe du CCGV. Toutes les parties prenantes seront appelées à jouer un rôle actif afin de faire de la résidence une expérience enrichissante ayant un impact positif pour [tou.te.s](https://www.tou.te.s/). Le CCGV ne disposant pas de financement dédié aux résidences, pour le moment, différents types de partenariats pourront être développés conjointement entre l'artiste et l'équipe du CCGV, en prenant en considération les besoins et les ressources de chacune des parties. Par exemple, il peut être envisagé de déposer des

demandes de financement conjointe ou encore de développer des formes de mutualisation de ressources. Dans ce contexte, les idées et les initiatives seront les bienvenues!

Critères d'évaluation:

- Audace et mérite artistique.
- Engagement des publics et inscription du projet dans la communauté
- Cohérence du propos et faisabilité

Pertinence des activités de pratique artistique en fonction du public cible.

Le CCGV offre:

- L'occupation du studio de danse pour une durée de 10 jours à un coût modique ou à un tarif préférentiel en fonction de la nature des partenariats établis conjointement avec les artistes.
- Honoraires professionnels pour la présentation des ateliers de pratiques artistiques présentés selon une formule payante.
- Un accompagnement dans la coordination de la résidence artistique et de la mise sur pied des activités de pratique artistique.
- La promotion et la diffusion de la résidence artistique

Critères d'admissibilité:

- Artiste individuel.le. ou collectif d'artistes ayant une pratique en danse et/ou théâtre.
- *Posséder 7 ans et moins de pratique artistique professionnelle
- *Se définir comme un.e artiste professionnel.le: voir [glossaire du CAM](#).

Votre dossier de candidature doit comprendre :

- Présentation de votre projet de résidence: objectifs, démarche et processus prévu pendant la résidence, besoins logistiques. (500 mots maximum);
- Présentation de votre démarche artistique et une courte biographie (500 mots maximum);
- Description de deux activités de pratique artistique proposées: type de pratique, objectifs, public cible et format.
- Curriculum vitae (2 pages maximum)
- **Documentation visuelle:** 10 images maximum illustrant votre démarche, avec descriptif (titre, année,etc) ou 1 vidéo (1 Go max).

Date limite postuler : 12 avril 2026

Si vous avez un compte gmail, veuillez remplir et soumettre votre dossier de candidature en ligne à l'adresse suivante : <https://forms.gle/3pa9zKEgNfXZ1aBF7>.

Seuls les dossiers complets seront considérés.



Centre culturel Georges-Vanier

[2450, rue Workman](#)
[Montréal, Québec H3J 1L8](#)

Téléphone: (514) 931-2248

[Instagram](#) | [Facebook](#)